PROGRAMME DE CLASSEMENT DE SITES DANS LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

Session de formation et d'information
des commissaires enquêteurs de la région Centre

Orléans, 29 septembre 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CENTRE

LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

- Le Val de Loire, de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49), inscrit le 30 novembre 2000 par l'UNESCO sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité, au titre des paysages culturels.

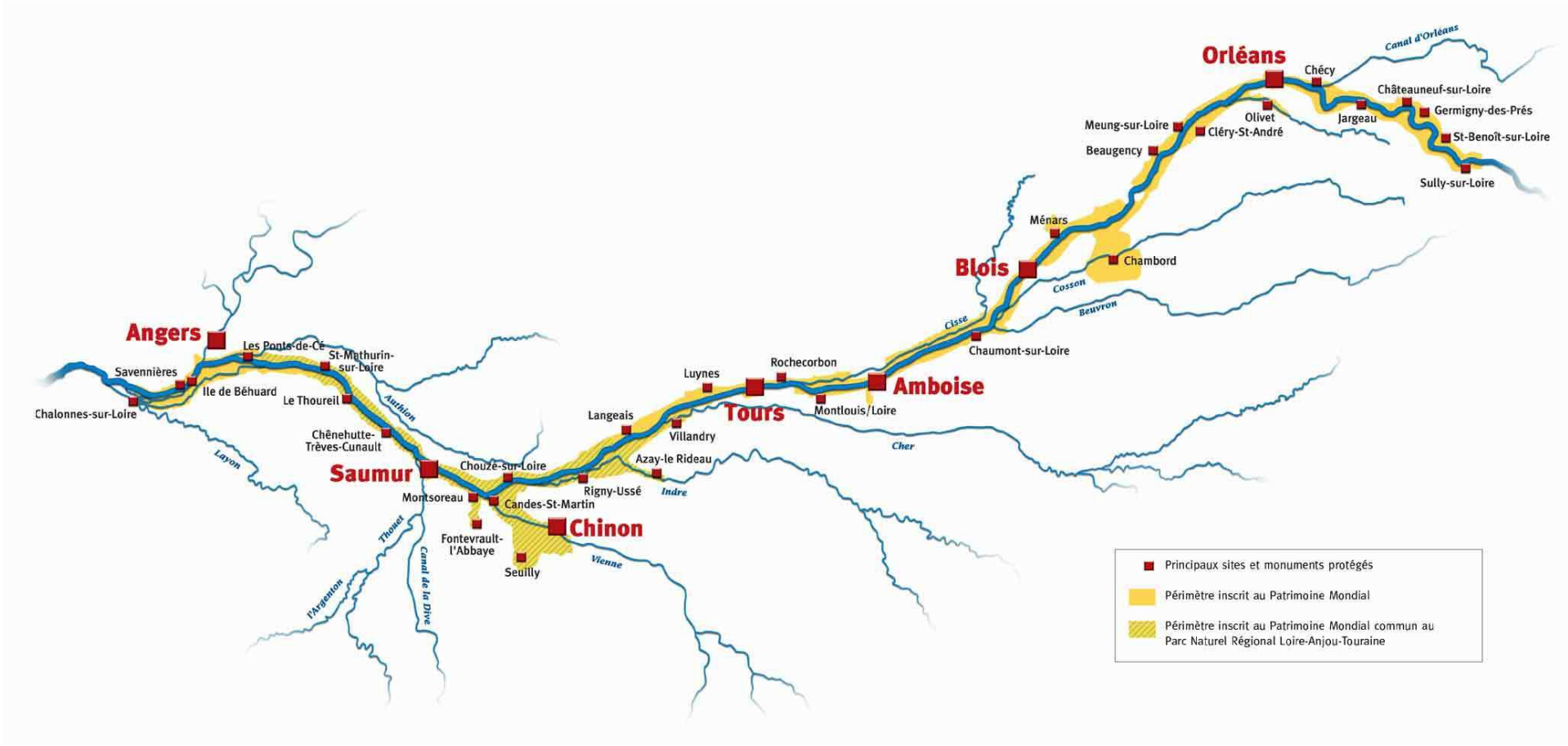

LE PLAN DE GESTION

- Une **stratégie arrêtée par le préfet de région**, coordonnateur pour le Val de Loire

- Élaboration d'un **plan de gestion**, précisant les actions mises en œuvre pour protéger la VUE du Val de Loire UNESCO.
  Approbation par arrêté préfectoral le 15 décembre 2012

- Poursuite de la démarche, avec l'élaboration d'un **plan d'actions prioritaires**

LES ACTIONS DE L'ETAT : UN VOLET PROTECTION

- Élaboration d'**un programme de protection** des espaces les plus remarquables et les plus emblématiques au regard des critères ayant justifié l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial

- **Prolongement de la démarche adoptée dans le Maine-et-Loire** (inspection générale, F. Lévy, 2005), étendue à l'ensemble du bien inscrit sur les 3 départements de la région Centre

- Principes repris : identification et recensement des espaces les plus remarquables ; protection par mise en place d'outils complémentaires : **AVAP / sites classés**

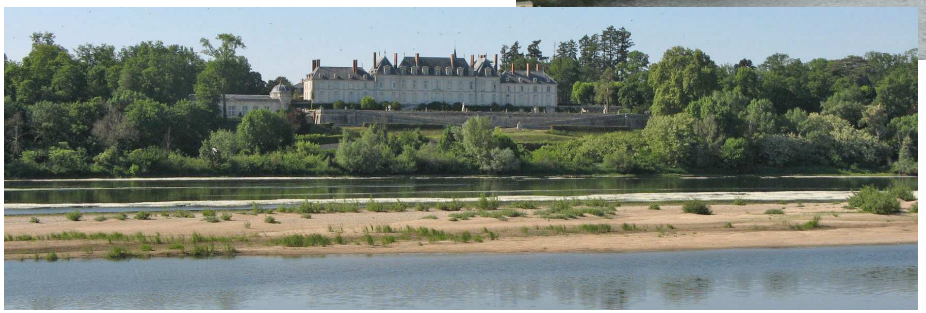

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU VAL DE LOIRE

• Formalisée dans le dossier d'inscription et la déclaration de V.U.E. 2013, détaillée dans le plan de gestion **:** ce qui caractérise l'identité singulière et remarquable du Val de Loire.

Des aménagements (organisation de l'espace, ouvrages, monuments…), mis en place par des siècles d'interaction entre les populations du val et leur fleuve, produisant de nouvelles technologies de gestion du fleuve et de l'espace agricole, une architecture et un urbanisme nouveaux, à l'origine d'un paysage spécifique.

LES COMPOSANTES DE LA V.U.E. : ***UN MODELE D'ORGANISATION DE L'ESPACE***

LA LOIRE DES CHATEAUX, ABBAYES ET JARDINS

- Une succession et concentration de monuments exceptionnels et de villes historiques.
- Le témoin des occupations historiques successives et d'évolutions architecturales majeures : des oppida aux forteresses médiévales, puis palais d'agrément et de prestige à la Renaissance, adaptés du modèle italien, puis siécle des lumières.
- L'art des jardins

LA FORMATION DU ROYAUME DE FRANCE – LIEU DE RESIDENCE DE LA COUR

- Un territoire clé, à l'origine des premières expansions du royaume de France, notamment du X^{ème} au XIII^{ème} siècles contre les possessions du comte d'Anjou, futur empire Plantagenêt ; puis haut lieu de la Guerre de Cent Ans au XIV^{ème} et XV^{ème} siècle.

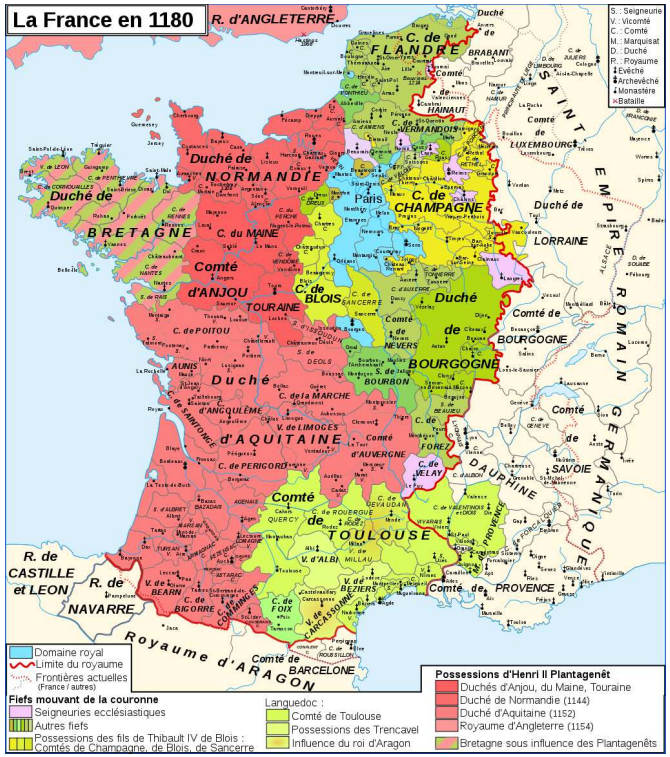

LES COMPOSANTES DE LA V.U.E. : ***UN MODELE D'ORGANISATION DE L'ESPACE***

UNE ORGANISATION URBAINE SPECIFIQUE

- Le cours de la Loire ponctué de villes et villages, organisés à partir et selon le fleuve.
- Des villes-ports, tournées vers le fleuve. Un pont prolongé par une voie monumentale, un front bâti étagé, dominé par les édifices civils ou religieux.
- Des matériaux spécifiques : tuffeau, calcaire de Beauce, ardoise mais aussi tuile plate, enduit au sable.
- L'habitat troglodytique lié à l'extraction de la pierre.

LES COMPOSANTES DE LA V.U.E. : ***DES PAYSAGES FACONNES PAR LES ACTIVITES ECONOMIQUES***

LA PREVENTION DES INONDATIONS

- 600 km de levées corsètent le lit mineur du fleuve, sans cesse confortées et rehaussées depuis le XII^{ème} siècle.

- Destinées à protéger, imparfaitement, les zones habitées et les espaces agricoles, elles constituent aujourd'hui des éléments caractéristiques des paysages ligériens et des belvédères

LES COMPOSANTES DE LA V.U.E. : ***DES PAYSAGES FACONNES PAR LES ACTIVITES ECONOMIQUES***

LA MARQUE DE LA BATELLERIE

- La Loire, axe majeur de communication et de commerce de la période gallo-romaine jusqu'au XIX^{ème} siècle.Artère du royaume aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.

De nombreux ouvrages traduisent l'évolution des techniques et l'intensité du trafic : chemins de halage, duits, chevrettes, rampes, cales, quais... Apogée au début du XIX^{ème} siècle, peu avant leur abandon. Ils connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt patrimonial et constituent des éléments de paysage, majeurs.

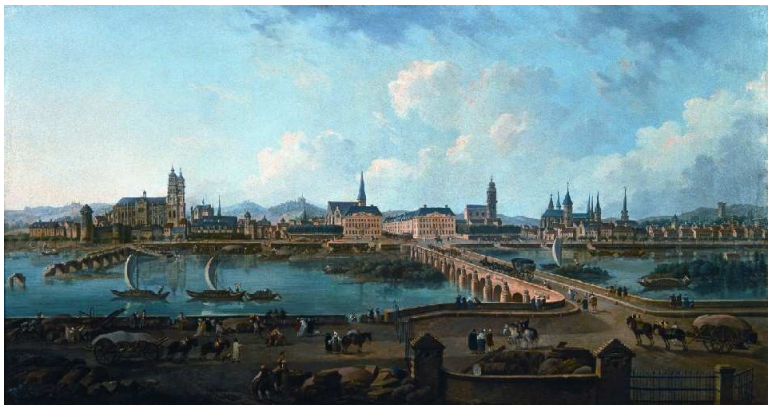

LES COMPOSANTES DE LA V.U.E. : ***DES PAYSAGES FACONNES PAR LES ACTIVITES ECONOMIQUES***

UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE, AUX PAYSAGES JARDINES

- Le bocage, autrefois propice à l'élevage, subsiste dans les zones humides, latérales au fleuve, fréquemment inondables.
- Les cultures spécialisées, emblématiques du val : arboriculture, maraîchage, horticulture.
- La vigne, autrefois omniprésente, toujours marquante.
- Une alternance de coupures vertes séparant les zones urbanisées, à l'origine d'un paysage harmonieux et d'un enjeu majeur de territoire (« La Loire, métropole jardin », OREALM).

COMPOSANTE DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE : ***UN LIEU DE BEAUTE***

UN CARACTERE PITTORESQUE RECONNU

- Un fleuve fantasque au débit changeant, en métamorphose permanente, une qualité de lumière exceptionnelle, des perspectives très larges.

- Le territoire des peintres (E. Delacroix, W. Turner, O. Debré), et des écrivains (Ronsard, Rabelais, Balzac, M. Genevoix...).

DES TERRITOIRES EMBLEMATIQUES DE LA VUE , PARTICULIEREMENT PITTORESQUES

- Monumentalité du fleuve.Topographie du Val. Levées.Vues et perspectives associées.Vaste composition paysagère, organisée à partir du fleuve. Fronts bâtis des villes et villages, alignés derrière digues et ports, et dominés par les silhouettes des monuments. Matériaux de construction. Troglos. Vigne et agriculture
- Critère historique en complément (Orléans, Amboise)
- Critère légendaire pour le site de Candes-Saint-Martin.
- Critère artistique pour « la propriété Olivier Debré à Vernou-sur-Brenne » et « la Rabelaisie ».

BILAN DES SITES CLASSES DANS LE PERIMETRE DU VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

- **Actuellement en Région Centre:**

. 33 sites classés, pour une superficie de 6 235,73 ha

. 48 sites inscrits, pour une superficie de 8 109,76 ha

- **Programme proposé :**

.20 nouveaux sites classés, pour une superficie de 11 000 ha dans le périmètre (superficie totale : 15 000 ha)

.Suppression de 10 sites inscrits

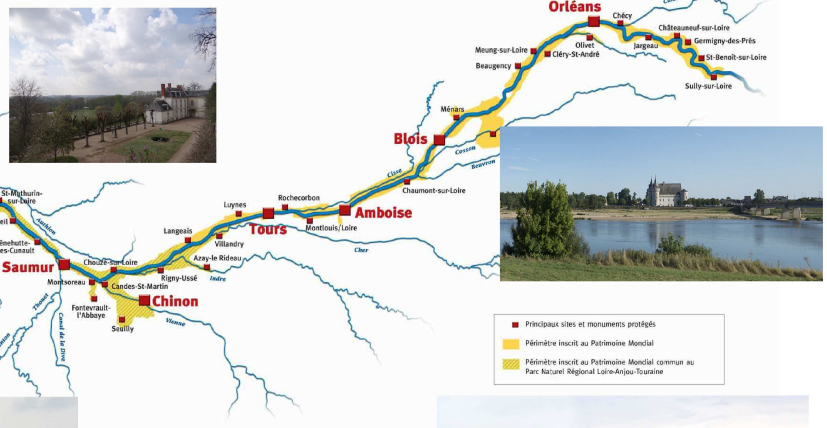

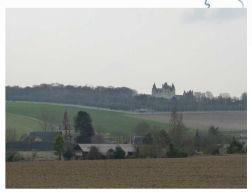
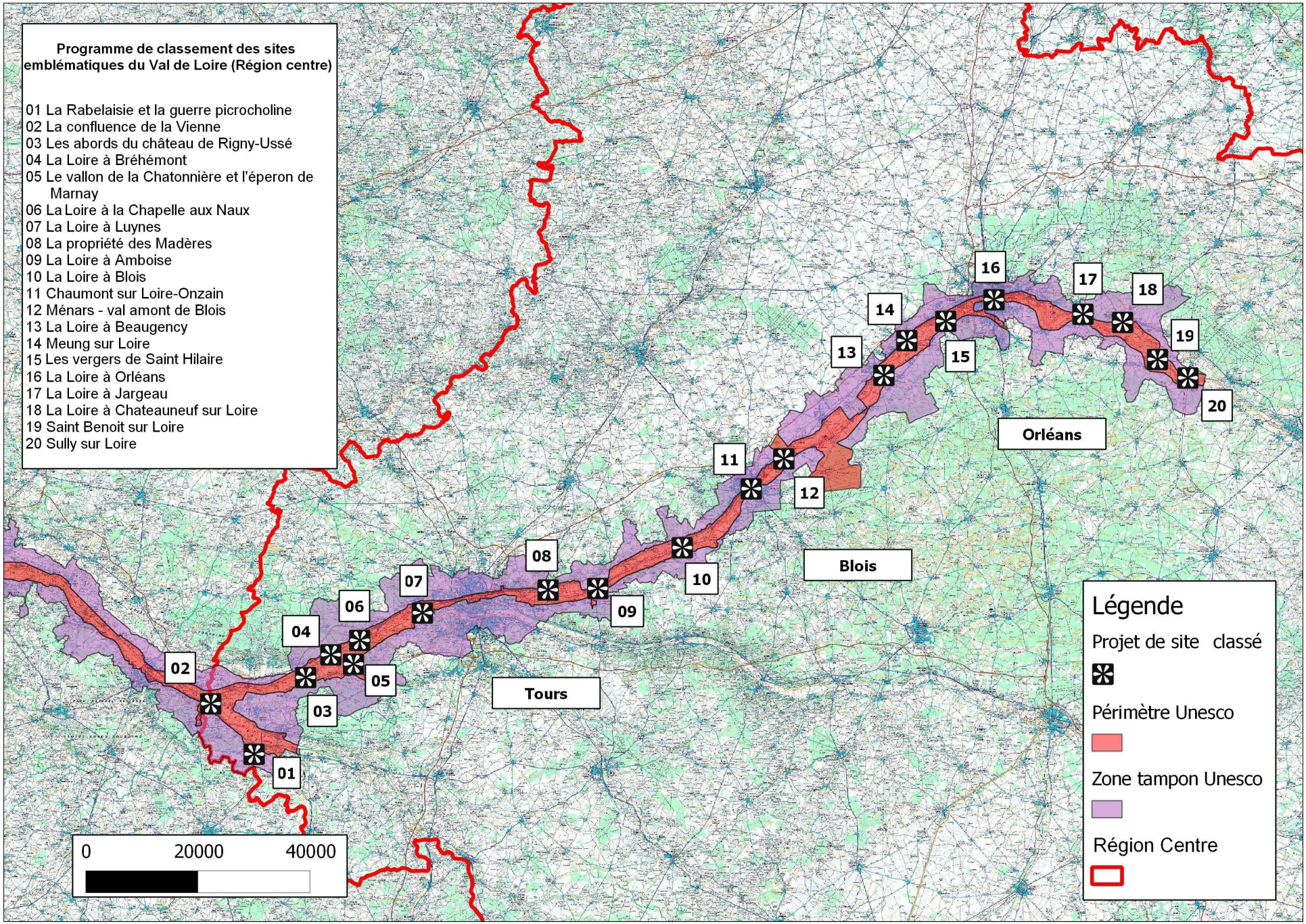
20 TERRITOIRES EMBLEMATIQUES RECENSES